Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.

2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.

3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

---

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :
Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise – Hôtel du département – rue Guillemette – 30 000 Nîmes cedex 9

USAGE INTERNE SEULEMENT

J	M	A						
			7	F	R	0	1	7

Date d'inscription — Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :
24 juillet 2008

3. Pays :
France

4. Nom du site Ramsar :
Petite Camargue

---

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)
a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ☐ **;** ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit ☒

---

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site
Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées ☒
ou
Si les limites du site ont changé :
i) les limites ont été marquées plus précisément ☐ ; ou
ii) les limites ont été agrandies ☐ ; ou
iii) les limites ont été réduites** ☐
et/ou
Si la superficie du site a changé :
i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ☐ ; ou

ii) la superficie a été agrandie ☐ ; ou
iii) la superficie a été réduite** ☐

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

---

7. Carte du site :
Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) : ☐
ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) : [x] carte à faire
iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs [x]

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :
P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Le site Ramsar correspond à la zone d'expansion des crues des cours d'eau du Bassin Versant de la Petite Camargue

---

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :
Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.
0°16'E 0°02'S, datum = WGS84

---

9. Localisation générale :
Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.
France – Région Languedoc-Roussillon – Départements Hérault et Gard – Montpellier/Nîmes

---

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)
Altitude comprise entre 0 et 10 m NGF
11. Superficie : (en hectares)
45 843 ha

---

12. Description générale du site :
Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.
Le site « Petite Camargue » est une zone d'accrétion des alluvions modernes du Rhône divisée en plusieurs unités : la zone fluvio-lacustre est composée en grande partie par le complexe des étangs du Scamandre-Charnier, la zone laguno-marine constituée par l'étang de l'Or et les Salins d'Aigues-Mortes, et les milieux dunaires fossiles et actifs sur le littoral.

---

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
☐	☐	x	☐	x	x	☐	x	☐

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus **:**

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 3 : La Petite Camargue est caractérisée par une diversité de milieux naturels plus ou moins anthropisés et d'espèces, diversité liée notamment à l'histoire humaine de ce territoire mais aussi à une graduation de salinité importante, et en moindre mesure, à des petites variations topographiques. De nombreuses espèces végétales patrimoniales sont présentes sur ce site, 11 espèces sont protégées nationalement. En ce qui concerne la faune, le groupe des chiroptères est très bien représenté puisque 16 espèces sont présentes sur le site. Les amphibiens et reptiles sont aussi présents de manière très significative sur le site puisque 7 amphibiens et 14 reptiles patrimoniaux et caractéristiques de la région méditerranéenne sont recensés. Les poissons sont en majorité des espèces pêchées en milieu lagunaire : deux espèces migratrices vulnérables sont à noter : la lamproie marine et l'alose feinte. Enfin, 5 espèces d'invertébrés patrimoniaux ont été recensées, dont 3 sont classées comme vulnérables à l'échelle mondiale (cf. annexe 1)

Critère 5 : le site abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus (cf. annexe 2)

Critère 6 : le site abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou d'une sous-espèce d'oiseaux d'eau (cf. annexe 2)

Critère 8 : la zone joue un rôle important en terme d'alimentation, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de migration pour les poissons se trouvant dans la zone humide et ailleurs (cf. annexe 3)

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) **:**

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Région méditerranéenne

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) **:**

?

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Géologie et pédologie : terrains d'âge holocène, alluvions modernes (venant du Rhône en Camargue fluvio-lacustre, sables fins sur les cordons dunaires en Camargue laguno-marine, et limons gris-verdâtres, palustres et saumâtres dans les marais en Camargue laguno-marine).

Hydrologie : 3 épisodes d'inondation récents ont impacté le territoire en 2002, 2003 et 2005. En dehors de ces épisodes et des périodes de vents violents, les niveaux d'eau dans les lagunes varient peu.

Qualité de l'eau : la salinité de l'eau peu varier de 7 à 35 g/l entre les différents étangs et aussi selon les conditions climatiques

Amplitude et variations des marées : il n'y a quasiment pas de marées en méditerranée

Climat : méditerranéen, le climat connaît de faibles précipitations annuelles mais qui peuvent être importantes en automne, des températures élevées en été et des vents forts qui assèchent les terres.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).
Bassin versant : 220 000 ha, massif cristallin et plateaux karstiques

---

18. Valeurs hydrologiques :
Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.
Le site Ramsar se situe en aval du Bassin Versant de la Petite Camargue et joue un rôle de zone d'expansion des crues des cours d'eau drainant le BV (Vistre,Vidourle, et cours d'eau de l'Etang de l'Or). Il joue aussi un rôle dans l'équilibre du biseau salé. Le canal du Rhôen à Sète intervient dans la distribution des débits de crue dans la zone humide.

---

19. Types de zones humides :

a) présence :
Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi.*

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :
Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.
J, K, F, 5, E, 3, 4, 9, 1

---

20. Caractéristiques écologiques générales :
Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Le site Ramsar de la Petite Camargue comprend une mosaïque de milieux naturels variés, du fait la variation des niveaux d'eau et de la salinité sur tout le territoire : milieux dunaires, milieux halophiles, , boisements (ripisylves, haires, dunes boisées), zones en eau saumâtre ou douce, roselières, prairies humides, friches, cultures.
Dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000, 16 habitats d'intérêt communautaire ont été cartographiés, dont 5 habitats prioritaires (Dunes boisées de pins méditerranéens, Fourrés du littoral à Genévriers, Lagunes, Steppes salées à saladelles, Mares temporaires)
3 ZICO : LR23 Petite Camargue fluvio-lacustre, LR24 Petite Camargue laguno-marine et LR09 Etangs Montpelliérains
ZNIEFF : 28 ZNIEFF de type I et 13 ZNIEFF de type II
6 sites Natura 2000 : SIC Etang de Mauguio, ZPS Etang de Mauguio, SIC Petite Camargue, ZPS Petite Camargue laguno-marine, ZPS Camargue Gardoise laguno-marine, SIC Le Petit Rhône

---

21. Flore remarquable :
Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Du fait de la diversité des milieux présentes, de nombreuses espèces patrimoniales de flore sont présentes sur le site. 11 espèces de f lore protégées au niveau national sont recensées.

Les prairies humides abritent des espèces patrimoniales telles que *Lecojum aestivum* ou *Orchis palustris*, espèces caractéristiques des milieux humides ouverts.
Les milieux dunaires de l'Espiguette, qui se trouvent encore préservés, accueillent des espèces littorales telles que *Pseudorlaya pummila* (très peu présente sur le littoral méditerranéen), *Euphorbia peplis* ou *Pancratium maritimum*.
En arrière-dune, une flore riche est naturellement présente, et le site de Petite Camargue constitue un bon exemple de cette diversité : sur les dunes grises, on trouve deux espèces de *Kickxia*, *Spiranthes aestivalis* (orchidée protégée au niveau national).
Dans les steppes salées, différentes espèces de saladelles sont présentes et notamment *Limonium girardianum*, dont le nombre de pieds est évalué à plus de à 10 000 individus.

---

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

L'**avifaune** est particulièrement intéressante sur ce site. 45 espèces d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux ont été inventoriées (laro-limicoles, hérons arboricoles, passereaux paludicoles), et plus de 250 espèces d'oiseaux fréquentent le site : zone de migration importante entre l'Europe et l'Afrique, zone de nidification et zone d'hivernage.

Les mammifères patrimoniaux sont constitués par le groupe des **chiroptères** qui est bien représenté sur ce site puisque 16 espèces ont été inventoriées, dont 6 sont d'intérêt communautaire : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Petit murin, Minioptère de Shreibers, Vespertilion à oreilles échancrées

Les populations **d'amphibiens et de reptiles** sont aussi bien représentées. 2 espèces de reptiles sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats : *Emys orbicularis* et *Mauremys leprosa*. La population de Cistude d'Europe du site est constituée de différents noyaux de population parmi les plus importants sur le littoral méditerranéen. Plusieurs amphibiens sont protégés au niveau national et classés comme « vul

Les **invertébrés** sont représentées par 4 espèces d'intérêt communautaire, espèces également protégées nationalement : *Cerambix cerdo*, *Lucanus cervus*, *Coenagrion mercuriale*, *Oxygastra curstisii*

La **faune piscicole** marine trouve surtout refuge dans les étangs de ce site pour la période de croissance des alevins, au printemps, avant de migrer vers la mer. Les espèces concernées sont principalement l'Anguille, l'Athérine, les Mulets, la Dorade, le Loup et les Gobies. Dans les zones d'eau douce ou saumâtre, 4 espèces piscicoles patrimoniales ont été recensées, et notamment la Lamproie marine, espèce de l'annexe II de la Directive Habitats.

---

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Le site est caractérisé par plusieurs activités socio-économiques traditionnelles de Petite Camargue :
- L'élevage de taureaux et de chevaux camarguais (manades), dont le but est principalement de pouvoir organiser les traditionnelles courses camarguaises, même si une partie de la production est destinée à la viande (AOC Taureau de Camargue)
- La production du vin des sables est localisée sur les anciens cordons dunaires. Elle occupe une surface de 2 500 ha envrion, dontune grande partie est exploitée par Listel.

- La production de sel, sur les Salins d'Aigues-Mortes, est réalisée par la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est. Cette activité est en perte de vitesse, du fait de la concurrence d'autres pays producteurs. Elle occupe néanmoins une surface d'environ 5 000 ha sur le site.
- La chasse au gibier d'eau est très développée, puisque les étangs accueillent de nombreuses espèces chassables.
- La pêche artisanale est surtout pratiquée sur l'étang de l'Or, l'étang de Salonique, l'étang de la Marette, l'étang du Médard et des étangs appartenant aux Salins du Midi et concerne principalement les Anguilles, les joëls et les carpes.
- la sagne ou coupe du roseau est pratiquée notamment sur les roselières du complexe Scamandre-Charnier. Les débouchés pour cette activité sont notamment la fabrication de toitures, de paillassons pour Europe et aussi, en moindre mesure pour l'insntant, les filières énergétique et construction écologique.

Le paysage des stations balnéaires situées sur le lido (Grau du Roi et la Grande Motte) a une valeur et donne une identité à ce territoire.

La cité Médiévale d'Aigues-Mortes, théâtre du départ des Croisades vers Jérusalem au 13ème siècle participe aussi à la particularité de ce site, étant en plus située à son centre.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case ☒ et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;

Les activités traditionnelles telles que la sagne ou l'élevage, lorsqu'elles sont pratiquées en prenant en compte la nécessité de gérer durablement les ressources (coupe au radeau pour la sagne, gestion de l'eau adaptée aux besoins de la roselière, pression et date de pâturage adaptées aux milieux pâturés, …), permettent le maintien de milieux naturels ou d'espèces patrimoniales.

ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;

iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;

iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

---

24. Régime foncier/propriété :
a) dans le site Ramsar :

Propriétés communales, départementales et autres collectivités territoriales
Propriétés de l'Etat
Propriétés du Conservatoire du Littoral
Domaine Public Maritime
Domaine Public Fluvial
Propriétés privées

b) dans la région voisine :

Idem

---

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :
a) dans le site Ramsar :

Milieux agricoles (viticulture, arboriculture, grandes cultures, maraîchage, riziculture, sagne, élevage, saliculture)
Milieux naturels (cf. 20)
Milieux urbanisés (infrastructures, habitations diffuses, …)

b) dans la région voisine/le bassin versant :

Milieux agricoles : idem
Milieux naturels : les mêmes + milieux de garrigue
Milieux urbanisés plus importants (grands axes de communication, agglomérations, …)

---

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :
a) dans le site Ramsar :
- Pression urbaine et touristique
- Cabanisation des rives
- Comblement naturel et anthropique des étangs
- Erosion du trait de côte et submersion marine
- Développement de grandes infrastructures (aéroport de Montpellier, recalibrage du canal du Rhône à Sète)
- Eutrophisation des marais et lagunes
- Changement dans les pratiques culturales d'où abandon de la submersion des marais, salinisation des soles, dégradation du réseau hydraulique

b) dans la région voisine :
- Cultures intensives dans le bassin versant d'où pollution des sols et des eaux par des nutriments et des produits phytosanitaires
- Pression urbaine et périurbaine (problèmes de qualité de l'eau) et touristique (surfréquentation des zones sensibles)
- Grandes infrastructures (autoroute, TGV, …)

---

27. Mesures de conservation en vigueur :
a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

- Réserve MAB Camargue
- Sites classés : Massif dunaire de l'Espiguette (Grau du Roi), Etangs et remparts d'Aigues Mortes, Tour et marais de la Carbonnière (St Laurent d'Agouze)
- Sites inscrits : Petite Camargue, Etang de l'Or
- Arrêté de Biotope : La Castillonne (Etang de l'Or)
- Réserves Naturelles Régionales : Scamandre, Mahistre et Musette
- Réserve de Chasse de Castillonne
- Application de la loi littoral

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ☐ ; Ib ☐ ; II ☐ ; III ☐ ; IV ☒ ; V ☒ ; VI ☐

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?
Non

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

---

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :
Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

- Plan de gestion de la RNR du Scamandre, et remise à jour du plan de gestion de Mahistre/Musette

---

29. Recherche scientifique en cours et équipements :
Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

- Suivis nationaux de l'IFREMER : REMY, REFFI, ROCCH, REMORA
- Suivis nationaux de la qualité de l'eau dans le cadre de la DCE (RCO, RCS)
- Suivis de la colonne d'eau dans le cadre du Réseau de Suivi Lagunaire
- Suivis de la ressource en eau par le Conseil Général du Gard
- Suivis physico-chimiques des étangs de la Petite Camargue dans le cadre du RIGL
- Suivi de la salinité sur le canal du Rhône à Sète
- Suivis des populations d'oiseaux : Tour du Valat (hérons nicheurs), Marais du Vigueirat (laro-limicoles nicheurs), CNRS
- Observatoire des Zones Humides de la Camargue Gardoise : collecte et suivi des informations sur l'eau, les milieux et espèces naturels, les activités humaines. Observatoire en création sur l'Etang de l'Or
- Suivi scientifique des actions mises en place par le SMCG par le Comité Scientifique et Technique du Scamandre
- Suivi de la mise en oeuvre de Natura 2000 par les comités de Pilotage des sites Natura 2000
- Suivi du contrat de Baie de l'Etang de l'Or par le Comité d'Etang du Contrat de Baie
- Programme Life+ Lag'nature : ce projet a été présenté à la Commission européenne et a été retenu. Son objectif est de créer un réseau de sites démonstratifs lagunaires et dunaires sur le littoral méditerranéen en Languedoc-Roussillon. Il est coordonné par le CEN-LR, et sera normalement mis en œuvre à partir de 2009.

---

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :
Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

- Sentiers de découverte des zones humides et des activités traditionnelles camarguaises au centre du Scamandre
- Animation autour des 2 sentiers pédestres des Marais de l'Etang de l'Or
- Nombreux supports de communication : Lettres d'information, plaquettes diverses
- Expositions itinérantes

---

31. Loisirs et tourisme actuels :
Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

- Tourisme balnéaire sur les communes du Grau du Roi, de la Grande-Motte et d'Aigues-Mortes
- Sports nautiques sur l'étang du Ponant et l'Etang de l'Or

- Visite de la RNR du Scamandre (10 000 visiteurs environ sont accueillis chaque année)

32. Juridiction :
Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.
Juridiction territoriale : Etat
Juridiction fonctionnelle : DIREN, DDAF, DDE

33. Autorité de gestion :
Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

- Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (Président délégué : M. Denat) – Hôtel du Département – rue Guillemette – 30 044 Nîmes cedex 9

- Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (Président : M. Barral) – 130 chemin des merles – 34 400 Lunel

34. Références bibliographiques :
Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

SMCG, SMGEO, 2002. Mise à jour de la fiche descriptive du site Ramsar « Petite Camargue », compte tenu notamment de l'élargissement de son périmètre – 22 p.
SMCG, 2008. Documents d'Objectifs de la Petite Camargue – 142 p.

ANNEXE 1 .

Critère 3
Par Claire Lagaye, Stéphan Amassant (Pôle relais lagunes) et Marc Barral (Centre du Scamandre)

La Petite Camargue se caractérise par une grande diversité de milieux naturels ou anthropisés, à savoir des milieux dunaires, lagunaires et palustres.
Cette diversité écologique s'explique par l'histoire géomorphologique active de ce territoire (système dunaire actuel de l'Espiguette), par une diversité topographique plus importante qu'en Grande Camargue (dunes blanches et dunes grises, dunes fossiles, piémont des Costiéres) *et* par une importante graduation de la salinité des eaux superficielles et des nappes (lagunes sur-salées des Salins du Midi, lentilles d'eau douce dunaires, étangs fluvio-Iacustres, prairies hygrophiles du Vistre, etc.).
De nombreuses espèces patrimoniales floristiques et faunistiques caractérisent ces milieux diversifiés. On peut citer pour les espèces floristiques protégées les plus remarquables des stations littorales localisées trés importantes de *Spiranthes aestivalis* ou des stations de *Leucojum aestivum* d'importance nationale dans les prairies humides du Vistre et du piémont des Costières (idem au Nord de l'Etang *de* l'Or). Pour la faune, la diversité est également très importante entre les populations souvent uniques en France de lara-limicoles des Salins du Midi *(Larus melanocephalus, Stema sandvicensis, Larus genei, Gelochelidon nilotica, etc...)* et celles des ardéidés paludicoles de l'écocomplexe Scamandre *1* Charnier *(Ardea purpurea, Botauris stel/aris, Ixobrichus minutus, etc).* On peut également citer une population de Cistude d'Europe *(Emys orbicularis)* résiduelle importante en zone fluvio-Iacustre.

1) Espèces végétales

De très nombreuses espèces végétales à valeur patrimoniale sont présentes sur le site de « Petite Camargue» avec pas moins de 9 espèces protégées à l'échelle nationale. Les steppes salées à Limonium *(Limonium girardianum* notamment) ou *encore Pseudorfaya pumita, Euphorbia pepfis,* sont autant de raretés de la flore française signalées sur le site de la « Petite Camargue ».

Espèces	*Nom Latin*	*Protection Nationale*	*Protection Régionale (LR)*	*Protection Régionale (PACA)*	*Directive Habitats*
Asperge maritime	*Asparagus maritimus*				
Plantain d'eau fausse-renoncule	*Baldellia ranunculoides*				
Melinet majeur méridional	*Cerinthe major*				
Ciste ladanifère	*Cistus ladanifer*				
Cranson à feuilles de pastel	*Cochlearia glastifolia*				
Cresse de Crète	*Cressa cretica*				

Crypsis en aiguillon	*Crypsis aculeata*				
Crypsis faux-choin	*Crypsis schoenoides*				
Scamonée de Montpellier	*Cynanchum acutum*				
Raisin de mer	*Ephedra distachya*				
Epipactis à petites feuilles	*Epipactis microphylla*				
Epipactis des marais	*Epipactis palustris*				
Epipactis du Rhône	*Epipactis rhodanensis*				
Panicaut maritime	*Eryngium maritimum*				
Euphorbe peplis	*Euphorbia peplis*				
Héliotrope couché	*Heliotropium supinum*				
Morène	*Hydrocharis morsus-ranae*				
Iris maritime	*Iris spuria maritima*				
Genévrier de Phénicie	*Juniperus phoenicea*				
Linaire à vrilles	*Kickxia cirrhosa*				
Nivéole d'été	*Leucojum aestivum*				
Saladelle de Girard	*Limonium girardianum*				
Saladelle très dense	*Limonium densissimum*				
Saladelle fausse-paquerette	*Limonium bellidifolium*				
Saladelle effilée	*Limonium virgatum*				
Linaire grecque	*Linaria commutata*				
Myosotis ténu	*Myosotis pusilla*				
Orcanette des sables	*Onosma arenaria*				
Orchis punaise odorant	*Orchis fragrans*				
Orchis à fleurs lâches	*Orchis laxiflora*				
Orchis des marais	*Orchis palustris*				
Lis des sables	*Pancratium maritimum*				
Fausse-girouille des sables	*Pseudorlaya pumila*				
Spergulaire de Nice	*Spergularia nicaeensis*				
Spiranthe d'été	*Spiranthes aestivalis*				*An. 4*

2) Espèces Animales:

2.1 Les Chiroptères

Sur les 31 espèces de chauve souris répertoriées en France (25 en Languedoc Roussillon), 15 sont présentes sur le site RAMSAR de « Petite Camargue », soit respectivement près de 50 % et 60 % de la diversité nationale et régionale. Par ailleurs, outre cette grande richesse spécifique, ces espèces
ont une valeur patrimoniale indéniable allant au-delà des simples frontières nationales *(protection intégrale)* puisque beaucoup d'entre elles sont inscrites à la Convention de Berne et/ou à la Directive Habitats et même parfois citées dans le livre rouge IUCN des espèces menacées au niveau mondial.

Espèces	*Nom Lario*	*Livre rouge*	*Livre rouge*	*Convention*	*Directive*
		(France)	*(Monde)*	*de Berne*	*Habitats*
Sérotine commune	*Eptesicus serotin us*	S	-	*An.* 2	*An. 4*
Vespère de Savi	*Hypsugo savii*	S	-	*An.* 2	*An. 4*
Minioptère de Schreiber	*Minioptems schreibersi*	*V*	*LR: nt*	*An.* 2	*An.* 2 + 4
Petit Murin	*Myotis blythii*	*V*	-	*An.* 2	*An.* 2 + 4

Grand Murin	*Myotis myotis*	*V*	*LR: nt*	*An.* 2	*An.* 2 + 4
Murin de Daubenton	*Myotis daubentoni*	S	-	*An.* 2	*An. 4*
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	*V*	*VU*	*An.* 2	*An.* 2 + 4
Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	S	-	*An.* 2	*An. 4*
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	*V*	-	*An.* 2	*An. 4*
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	*V*	*LR: nt*	*An.* 2	*An. 4*
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	S	-	*An.* 3	*An. 4*
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhhi*	S	-	*An.* 2	*An. 4*
Oreillard méridional	*Plecotus austriacus*	S	-	*An.* 2	*An. 4*
Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequirum*	*V*	*LR: cd*	*An.* 2	*An.* 2 + 4
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus IJypposideros*	*V*	*VU*	*An.* 2	*An.* 2 + 4

2.2 Les poissons

Concernant le peuplement piscicole, outre les espèces plutôt ciblées par la petite pêche lagunaire (anguille, athérine, dorade, etc.) et abordées en Annexe 3 (critère 8), il est important également de citer les deux poissons grands migrateurs que sont l'alose feinte et la lamproie marine. Pour ces deux espèces vulnérables au niveau national, le site de la « Petite Camargue» donne, via le PetitRhône, accès à une importante voie de migration de reproduction. En effet, le Grand-Rhône et ces affluents abritent par exemple aujourd'hui la première population résiduelle d'alose feinte de la façade méditerranéenne française.

Espèces	*Nom Latin*	*Livre rouge*	*Livre rouge*	*Convention de*	*Directive*
		(France)	*(Monde)*	*Berne*	*Habitats*
Lamproie marine	*Petromizon marinus*	*V*	-	*An.* 3	*An. 2*
Alose feinte	*Alosa fallax*	*V*	DO	*An* 3	*An. 2 et 5*
Brochet	*Esox lucius*	*V*	-	-	-
Blennie fluviatile	*Blennius fluviatilis*	*V*	-	*An.* 3	-

2.3 Les amphibiens et les reptiles

L'inventaire des espèces du site RAMSAR permet de reconnaître respectivement 7 et 14 espèces d'amphibiens et de reptiles, toutes bien représentées (peu d'espèces en faible effectif ou en limite d'aire) et faisant J'objet d'une *protection intégrale* au niveau national. Concernant les batraciens, ils représentent pas moins de 46,6 % des espèces régionales (au sens biogéographique et non administratif du terme) et 26 % des espèces nationales (espèces strictement insulaires exclues). Pour les reptiles, les chiffres avancés correspondent quant à eux à 58,3 % des espèces régionales et **49,9** % des espèces nationales.

Enfin, outre cette notion quantitative, l'intérêt de ce site réside également dans le rassemblement de très nombreuses espèces patrimoniales, propres à la région méditerranéenne française. A ce titre, le site pourra utilement contribuer à préserver la biodiversité des faunes reptiliennes et batrachologiques ouest méditerranéennes.
Enfin, il peut également jouer un rôle important sur la préservation d'un certain nombre d'espèces faiblement distribuées mondialement ou en régression plus ou moins rapide tels la Cistude d'Europe, le Lézard ocellé. le Psammodrome des sables, le Seps strié ou encore la Couleuvre à échelons.

Espèces	*Nom Latin*	*Livre rouge*	*Livre rouge*	*Convention*	*Directive*
		(France)	*(Monde)*	*de Berne*	*Habitats*
AMPHIBIENS					
Triton palmé	*Triturus helveticus*	S	-	*An.* 3	-
Pélobate cultripède	*Pefobates culfripes*	v	-	*An.* 2	*An. 4*
Pélodyte ponctué	*Pefodytes punctatus*	V	-	*An.* 3	-
Crapaud commun	*Bufo bufa*	S	-	*An.* 3	-
Crapaud des joncs	*Bufo calamita*	S	-	*An.* 2	*An.4*
Rainette méridionale	*Hyfa meridianalis*	S	-	*An.* 2	*An.* 4
Grenouille de Perez	*Rana perezi*	S	-	*An.* 3	An 5
REPTILES					

Cistude d'Europe	*Emys orbicufaris*	V	*LR: nt*	*An* 2	*An.* 2 *et 4*
Emyde lépreuse	*Mauremys leprosa*	*E*	-	*An.* 3	*An.* 2 *et 4*
Lézard ocellé	*Lacerta lepida*	V	-	*An.* 2	-
Lézard vert	*Lacerta viridis*	S	-	*An.* 2	*An. 4*
Lézard des murailles	*Podarcis ml/rafis*	S	-	*An.* 2	*An. 4*
Psammodrome des sables	*Psammodromus hispanicus*	S	-	*An.* 3	-
Seps strié	*Chalcides chalcides*	S	-	*An.3*	-
Orvet	*Anguis fragifis*	S	-	*An.* 3	-
Couleuvre de Montpellier	*Malpolon monspessulanus*	S	-	*An.* 3	-
Couleuvre à échelons	*Elaphe scalaris*	S	-	An 3	-
Couleuvre à collier	*Natrix natrix*	S	-	An 3	-
Couleuvre d'Esculape	*Elaphe longissima*	S	-	*An.* 2	*An. 4*
Couleuvre vipérine	*Natrix maura*	S	-	*An.* 3	-
Tarente de Mauritanie	*Tarentola mauritanica*	S	-	*An.* 3	-

2.4 Les invertébrés

Encore peu étudiés sur ce territoire, les insectes sont cependant représentés par quelques espèces patrimoniales de très grande importance: le Grand Capricorne, l'Agrion de Mercure ou la Cordulie à corps fin, puisque vulnérables à l'échelle mondiale.

Espèces	*Nom Latin*	*Livre rouge*	*Livre rouge*	*Convention*	*Directive*
		(France)	*(Monde)*	*de Berne*	*Habitats*
Grand capricorne	*Cerambix cerdo*	*1*	VU	*An.* 2	*An.* 2 *et 4*
Lucarne cerf-volant	*Lucanus cervus*	-	-	*An.* 3	*An. 2*
Diane	*Zerynthia polyxena*	*V*	-	*An.* 2	*An. 4*
Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*	*E*	*VU*	*An.* 2	*An. 2*
Cordulie à corps fin	*Oxygastra curtis;;*	*V*	*VU*	*An.* 2	*An.* 2 *et 4*

<u>Légende des différents tableaux:</u>

Liste rouge Nationale

- *S : espèce à surveiller*
- *R : espèce rare*
- *V : espèce vulnérable*
- *E : espèce en danger*

Liste rouge Mondiale

- *VU : espèce vulnérable*
- *LR : faible risque (**nt** : quasi menacé et **cd** : dépendant de mesures de conservation)*
- *DD : insuffisamment documenté*

Directive Habitat

- *An 2 : Annexe 2*
- *An 4 : Annexe 4*
- *An 5 : Annexe 5*
- *An 3 : Annexe 3*
- *An 2 + 4 : Annexes 2 et 4*

ANNEXE 2 . **Critères 5 et 6**

Par Patrice Cramm, Xavier Rufray (GRIVE) et Marc Barral (p6le relais lagunes / CEN-LR)

Situé sur la principale voie de migration d'Europe de l'Ouest, le site RAMSAR de la « Petite Camargue» est un véritable carrefour biogéographique entre l'Europe et l'Afrique. Caractérisé par ailleurs par une très vaste zone d'étangs, de lagunes et de marais salants, il représente un passage obligé pour bon nombre d'espèces (notion de migration) et un lieu de nidification et d'hivernage de tout premier ordre.
Très attractif pour l'avifaune, le site RAMSAR rassemble ainsi chaque année plus de 250 espèces d'oiseaux. Ne possédant pas de chiffres pour l'ensemble de ces populations, le Tableau 1 comprend néanmoins une liste de 65 espèces faisant l'objet de suivis réguliers compte tenu de leur « statut» d'espéce patrimoniale (57 % des espéces suivies appartiennent à l'Annexe 1 de la Directive « Oiseaux» et doivent ainsi faire l'objet de mesures spécifiques de gestion).

Malgré le suivi de seulement 1/4 des espèces pouvant stationner sur le site à une période donnée de l'année, le nombre d'oiseaux en hivernage dépasse néanmoins largement les 20 000 individus. En effet, ce sont en moyenne entre 25 921 et 45 457 individus qui ont stationné chaque année sur le site de la « Petite Camargue », entre 1996 et 2002.
Concernant les chiffres de la migration, par contre, bien que peu représentatif du flux migratoire (les chiffres obtenus proviennent d'observations réalisées en stationnement lors d'une journée donnée), ils montrent néanrnoins que le seuil des 20 000 individus est régulièrement atteint. En effet, ce sont en moyenne 14015 à 24330 individus qui ont été recensés ces cinq dernières années rnalgré les difficultés relatives au suivi.
Enfin, concernant le critère du 1 % d'une population biogéographique connue à une saison déterminée (nidification, hivernage ou migration), 15 espèces *sur* les 65 suivis franchissent ce seuil d'importance internationale RAMSAR. Toutefois, parmi elles, seules 7 espèces (le *Goéland lel/cophée, l'Echasse blanche,* le *Grand cormoran,* le *Butor étoilé, l'Aigrette garzette,* le *Tadorne de Belon* et le *Flamant rose)* dépassent le seuil chaque année, alors que la convention de RAMSAR demande à ce que ce seuil soit franchit cinq années de *suite* pour *que* l'on puisse prendre en compte telle ou telle espèce.

Par ailleurs, outre la description de ces deux critères RAMSAR (20 000 individus et seuil des 1 %), il semble également intéressant de lister quelques espèces au statut de conservation précaire (échelle nationale notamment) et qui ont des populations, de taille non négligeable, abritées par le site:

- Seul site d'hivernage français pour la *Gl/ifette mOl/stac* (espèce en déclin au niveau européen),
- Seul grand site français de reproduction de la *Mouette mé/anocéphale* (espèce rare au niveau national) avec notamment une grande importance des salins d'Aigues-Mortes,
- Unique site de reproduction français pour la *Glaréole* à *collier* (espèce en danger à l'échelle européenne et nationale),
- Second site d'hivernage français pour *l'Outarde canepetière* (espèce en danger à l'échelle nationale)

Enfin, la « Petite Camargue)} reste également une des zones les plus importantes pour la conservation du **Flamant** rose, espèce emblématique des lagunes languedociennes, sur lesquelles la grande colonie de Camargue trouve des conditions trophiques remarquables (milieux très riches compte tenu de la forte eutrophisation des étangs languedociens).

Les sources de données sont multiples et proviennent essentiellement de la base laro-limicoles nicheurs du GRIVE (Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement), de la banque de données Wetlands International oiseaux hivernants, de la Station biologique de la Tour du Valat pour les recensements hérons nicheurs et les salins d'Aigues-Mortes (direction groupe héron et Nicolas Sadoul), ainsi que d'observations de *Meridionalis* (données GRIVE et CO Gard) et du CNRS (direction d'Alain Tamisier).

Nous tenons donc à remercier l'ensemble de ces personnes de terrain: scientifiques, naturalistes, professionnels ou bénévoles, sans qui cette mise au point n'aurait pas été possible et tenons à nous excuser de ne pas pouvoir toutes les nommer ici.
H

Critères 5 et 6 - Annexe 2 : Caractérisation avifaunistique du site RAMSAR de la « Petite Camargue ».

		Nidification							*Statut européen*			*Statut National et Régional*		
Espèces	**Noms latins**	**Moyenne (1996-2002)**	**Moy. Min.**	**Moy. Max.**	**Critère 1% (nombre de couples)**	**Hivernage**	**Migration (comptages en stationnement)**	**Critère 1% (nombre d'individus)**	**Protection**	**Vulnérabilité**	**Statut de conservation**	**Protection**	**Vulnérabilité**	**Vulnérabilité (LR)**
Grèbe huppée	*Podiceps cristatus*					1000-***2000***		1500				Protégé	Non évalué	R 9
Grèbe à cou noir	*Podiceps nigricollis*					500-***1000***		1000				Protégé	Rare	S 13
Grand cormoran	*Phalacrocorax carbo*					***2000***		1200	An. I					
Butor étoilé	*Botaurus stellaris*	***50-60***			10				An. I	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	Vulnérable	R 9
Blongios nain	*Ixobrychus ixobrychus*	> 10			370				An. I	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	En danger	E 2
Héron bihoreau	*Nycticorax nycticorax*	130	70	260	510				An. I	En déclin	SPEC 3	Protégé	A surveiller	V 5
Crabier chevelu	*Ardeola ralloides*	30	4	63	120				An. I	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	Vulnérable	V 6
Héron garde-boeufs	*Bubulcus ibis*	***1050***	600	***1500***	670	200-300		2400				Protégé	A surveiller	L 10
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	***1250***	***1100***	***1400***	310	***1500-2500***		1250	An. I			Protégé	A surveiller	L 10
Grand aigrette	*Egretta alba*					50-100		120	An. I			Protégé	Vulnérable (N) Vulnérable (H)	V 8
Héron cendré	*Ardea cinerea*	300	200	600	1300	200-300		4500				Protégé	Non évalué	
Héron pourpré	*Ardea purpurea*	310			490				An. I	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	En déclin	D 11
Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*	1			1200		50-200		An. I	Vulnérable	SPEC 2	Protégé	Rare	V 8
Flamant rose	*Phoenicopterus ruber*					***3000-5000***	***8000-10000***	800	An. I	Localisé	SPEC 3	Protégé	Localisé	
Cygne tuberculé	*Cygnus olor*	5-10			490	30-80		2100	An. II			Protégé	Rare (N)	V 6
Tadorne de Belon	*Tadorna tadorna*					***1500-2000***		750						
Canard siffleur	*Anas penelope*					2000		5800	An. II et III				A surveiller	
Canard chipeau	*Anas strepera*	20-50			750	200		1000	An. II	Vulnérable	SPEC 3		Vulnérable (N) Localisé (H)	R 9
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*					500-800		10500	An. II et III				Rare (N) A surveiller (H)	
Canard colvert	*Anas platyrhynchos*					400-800		10000	An. II et III					
Canard pilet	*Anas acuta*					100		12000	An. II et III	Vulnérable	SPEC 3		A surveiller (H)	
Canard souchet	*Anas clypeata*					500-1000	1000-1500	4500	An. II et III				Rare (N) A surveiller (H)	S 13
Nette rousse	*Netta rufina*	20-50			140				An. II	En déclin	SPEC 3		En danger (N) Vulnérable (H)	R 9
Fuligule milouin	*Aythya ferina*					500-1500		10000	An. II et III		SPEC 4		En declin (N)	V 7
Fuligule nyroca	*Aythya nyroca*					1-5	5-10	10	An. I	Vulnérable	SPEC 1	Protégé	Non évalué	
Fuligule morillon	*Aythya fuligula*					50-100		6000	An. II et III			Rare		S 13
Milan noir	*Milvus migrans*	30-60			750	50-100			An. I	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	A surveiller	
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*	50-100			480				An. I			Protégé	A surveiller	R 9
Busard St Martin	*Circus cyaneus*					10-20			An. I	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	A surveiller (N) A surveiller (H)	R 9
Aigle botté	*Hierraetus pennatus*					0-1	10-20		An. I	Rare	SPEC 3	Protégé	Rare	I 15
Marouette ponctuée	*Porzana porzana*	< 10			520				An. I		SPEC 4	Protégé	En danger	S 13
Foulque macroule	*Fulica atra*					2000-5000		20000	An. II et III					

		Nidification			Critère 1% (nombre de couples)	Hivernage	Migration (comptages en stationnement)	Critère 1% (nombre d'individus)	*Statut Européen*			*Statut National et Régional (LR)*		
Espèces	**Noms latins**	**Moyenne (1996-2002)**	**Moy. Min.**	**Moy. Max.**					**Protection**	**Vulnérabilité**	**Statut de conservation**	**Protection**	**Vulnérabilité**	**Vulnérabilité (LR)**
Outarde canepetière	*Tetrax tetrax*	5-10			840	100-300			An. I	Vulnérable	SPEC 2	Protégé	En danger	V 5
Huîtrier pie	*Haematopus ostralegus*	10-15	5	16	2000				An. II				Rare	R 9
Echasse blanche	*Himantopus himantopus*	***460***	***310***	***650***	210	0-20			An. I			Protégé	A surveiller	L 10
Avocette élégante	*Recurvirostra avosetta*	240	60	***440***	310	300-500		600	An. I	A surveiller Localisé (H)	SPEC 4 SPEC 3 (H)	Protégé	Localisé (N) A surveiller (H)	L 10
Oedicnème criard	*Burhinus oedicnemus*	5-20			410				An. I	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	En déclin	V 5
Glaréole à collier	*Glareola pratincola*	0-30			67				An. I	En danger	SPEC 3	Protégé	En danger	V 6
Grand gravelot	*Charadrius hiaticula*					10-50		600				Protégé	Vulnérable (N) A surveiller (H)	
Gravelot à collier interrompu	*Charadrius alexandrinus*	50-100			210	20-100		700		En déclin	SPEC 3	Protégé	Rare	D 11
Pluvier doré	*Pluvialis apricaria*					100-300		18000	An. I, II et III		SPEC 4		A surveiller (H)	
Pluvier argenté	*Pluvialis squatarola*					50-100		1300	An. II				A surveiller (H)	
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*	0-10				500-1000	1000-1500		An. II				En déclin (N) En déclin (H)	E 2
Chevalier gambette	*Tringa totanus*	5-15			3000				An. II	En déclin	SPEC 2		Rare (N) Rare (H)	V 6
Bécasseau variable	*Calidris alpina*					300-600		13500		Vulnérable (H)	SPEC 3 (H)	Protégé	En déclin (H)	
Combattant varié	*Philomachus pugnax*						1000-2000		An. I et II		SPEC 4 (H)		Vulnérable (H)	
Barge à queue noire	*Limosa limosa*						1000-2000	1100	An. II	Vulnérable	SPEC 2		Vulnérable (N) Vulnérable (H)	S 13
Chevalier sylvain	*Tringa glareola*						200-500		An. I			Protégé		
Mouette mélanocéphale	*Larus melanocephalus*	600	0	1420	1800	50-200	1000-5000		An. I		SPEC 4	Protégé	Rare (N) Rare (H)	L 10
Mouette pygmée	*Larus minutus*						300-500			En déclin (H)	SPEC 3 (H)	Protégé	Vulnérable (H)	
Mouette rieuse	*Larus ridibundus*	1600	200	2600		3000-5000		20000				Protégé		
Goéland leucophée	*Larus michahellis*	2000	1900	2100		***5000-10000***		3500	An. II			Protégé		
Goéland railleur	*Larus genei*	***420***	260	***790***	410				An. I			Protégé	Rare	L 10
Sterne hansel	*Gelochelidon nilotica*	***200***	0	***370***	88				An. I	En danger	SPEC 3	Protégé	Rare	L 10
Sterne caspienne	*Sterna caspia*						50-100		An. I			Protégé		
Sterne caugek	*Sterna sandvicensis*	780	0	***1450***	1200	100-200		1300	An. I	En déclin	SPEC 2	Protégé	Localisé	L 10
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	330	200	500	2000	0-1			An. I			Protégé		L 10
Sterne naine	*Sterna albifrons*	200	50	***350***	290				An. I	En déclin	SPEC 3	Protégé	Rare	D 11
Guifette moustac	*Chlidonias hybridus*					100-200	200-500		An. I	En déclin	SPEC 3	Protégé	A surveiller	S 13
Guifette noire	*Chlidonias niger*						200-500		An. I	En déclin	SPEC 3	Protégé	Vulnérable	S 13
Rollier d'Europe	*Coracias garrulus*	20-30			290				An. I	En déclin	SPEC 2	Protégé	Rare	LR 16

Espèces	Noms latins	Nidification			Critère 1% (nombre de couples)	Hivernage	Migration (comptages en stationnement)	Critère 1% (nombre d'individus)	Statut Européen			Statut National et Régional (LR)		
		Moyenne (1996-2002)	Moy. Min.	Moy. Max.					Protection	Vulnérabilité	Statut de conservation	Protection	Vulnérabilité	Vulnérabilité (LR)
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	10-20			460				An. I	En déclin	SPEC 3	Protégé	A surveiller	
Lusciniole à moustaches	*Acrocephalus melanopogon*	100-200			780				An. I			Protégé	Rare	LR 16
Pie-grièche à poitrine rose	*Lanius minor*	0-2			770				An. I	En déclin	SPEC 2	Protégé	En danger	E 2
TOTAL (Critère des 20 000 individus)														
Moyenne des observations Basses						*25 921*	*14 015*							
Moyenne des observations Hautes						*45 457*	*24 330*							

Légende :

Statut européen :

An. I : Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

An. II : Annexe II de la Directive « Oiseaux ».

An. III : Annexe III de la Directive « Oiseaux ».

SPEC 2 : Espèce dont la population mondiale est concentrée en Europe et dont le statut de conservation en Europe est défavorable.

SPEC 3 : Espèce mondialement répartie mais en danger en Europe.

SPEC 4 : Espèce dont le statut de conservation est favorable.

Statut National et Régional (région Languedoc-Roussillon) : F = effectif

E : *Espèce en danger*

E1 : population régionale en fort déclin, F < 300 couples.

E2 : population régionale en déclin, F < 50 couples.

E3 : population régionale stable mais F < 10 couples.

V : *Espèce vulnérable*

V4 : population régionale en fort déclin, 300< F <3000 couples.

V5 : population régionale en déclin, F < 300 couples.

V6 : population régionale en augmentation mais F encore < 50 couples.

V7 : population régionale dont les F restent < 10 couples.

V8 : population nouvellement installée (depuis moins de 20 ans) avec F < 10 couples.

R : *Espèce rare*

R9 : population régionale < 300 couples mais menacée du fait de sa petite taille.

L : *Espèce localisée*

L10 : population régionale > 300 couples avec les 2/3 localisés dans quelques sites ou habitats limités.

D : *Espèce en déclin*

D11 : population régionale en déclin, F > 3000 couples.

D12 : population régionale en déclin rapide, F > 3000 couples.

S : *Espèce à surveiller*

S13 : espèce susceptible de passer dans les catégories précédentes, donc à surveiller.

I : *Espèce inclassable*

I15 : espèce au statut indéterminé faute de données fiables, mais présumée menacée.

LR16 : espèce dont la population régionale représente plus de 25 % de la population nationale mais qui n'entre pas dans les catégories précédentes.

ANNEXE 3 . **Critère 8**

Par Daniel Crépin (Direction Régionale de l'Environnement de Languedoc-Roussillon)

Les lagunes littorales méditerranéennes et en particulier celles du site RAMSAR « Petite Camargue» sont qualifiées de (c nurseries» pour certaines espèces de poissons de mer.

Les lagunes du site RAMSAR sont:

- L'étang de l'Or
- L'étang du Ponant
- L'étang du Médard

auxquelles il faut ajouter le système d'étangs inclus dans le cycle du sel des salins d'Aigues-Mortes (étang de la Ville, étang du Roi, étang du Repaus, bras mort de St Roman etc ...).

En dehors de l'alose qui se reproduit dans les fleuves, toutes les espèces marines ({ migrantes» vers les lagunes se reproduisent en mer et colonisent les lagunes au printemps au stade « larve et alevin ».

Tableau 1. Espèces marines migrantes les plus communes en lagune

	Nom scientifique	Nom commun	Lieu de ponte
Sparidés	Sparus aurata	Daurade	Littoral méditerranéen
	Diplodus sargus	Sar commun	Id.
	Diplodus annularis	Sparaillon	Id.
	Diplodus vulgaris	Sar à tête noire	Id.
	Diplodus puntazzo	Sar à museau pointu	Id.
	Boops boops	Bogue	Id.
	Sarpa salpa	Saupe	Id.
Mulets	Mugil cephalus	Mulet à grosse tête	Id.
	Liza ramada	Mulet porc	Id.
	Liza aurata	Mulet doré	Id.
	Liza saliens	Mulet sauteur	Id.
	Chelon labrosus	Mulet lippu	Id.
Poissons plats	Solea vulgaris	Sole	Id.
	Platichthys flesus	Flet	Id.
Autres	Anguilla anguilla	Anguille	Atlantique (Sargasse)
	Dicentrachus labrax	Loup	Littoral méditerranéen
	Sardina pilchardus	Sardine	Id.
	Alosa fallax	Alose	Fleuves
		Certains gobies	Littoral méditerranéen

Ces espèces séjournent dans les lagunes tout l'été et dès les premiers froids, retournent en mer. Début janvier, les lagunes sont désertées. Ces espèces ont des exigences fondamentales :

- Des graux (canaux de communication mer/étangs) ouverts à cette époque et présentant une conformation propice à la migration
- Trouver en lagune des conditions favorables d'habitat et alimentation.

Pendant leur séjour dans les lagunes, ces espèces enregistrent des croissances très fortes: les alevins pénétrant dans les lagunes ont une longueur de 5 à 25 mm. Quelques mois plus tard lorsqu'ils retournent en mer, ils ont une longueur comprise entre 150 et 200 mm. Les alevins profitent du niveau trophique exceptionnel des lagunes et d'une température élevée.
Les deux menaces principales pouvant perturber la fonction des lagunes dans le cycle biologique des poissons sont:

- Une dystrophie de la lagune liée aux apports excessifs en nutriments du bassin versant (urbanisation, agriculture intensive)
- Une artificialisation des graus gênant les flux des espèces migrantes

Ces espèces peuvent être très nombreuses en milieux lagunaires. Elles contribuent alors au peuplement des milieux marins. La plupart des espèces sont exploitées en lagunes et en mer par une pêche artisanale.

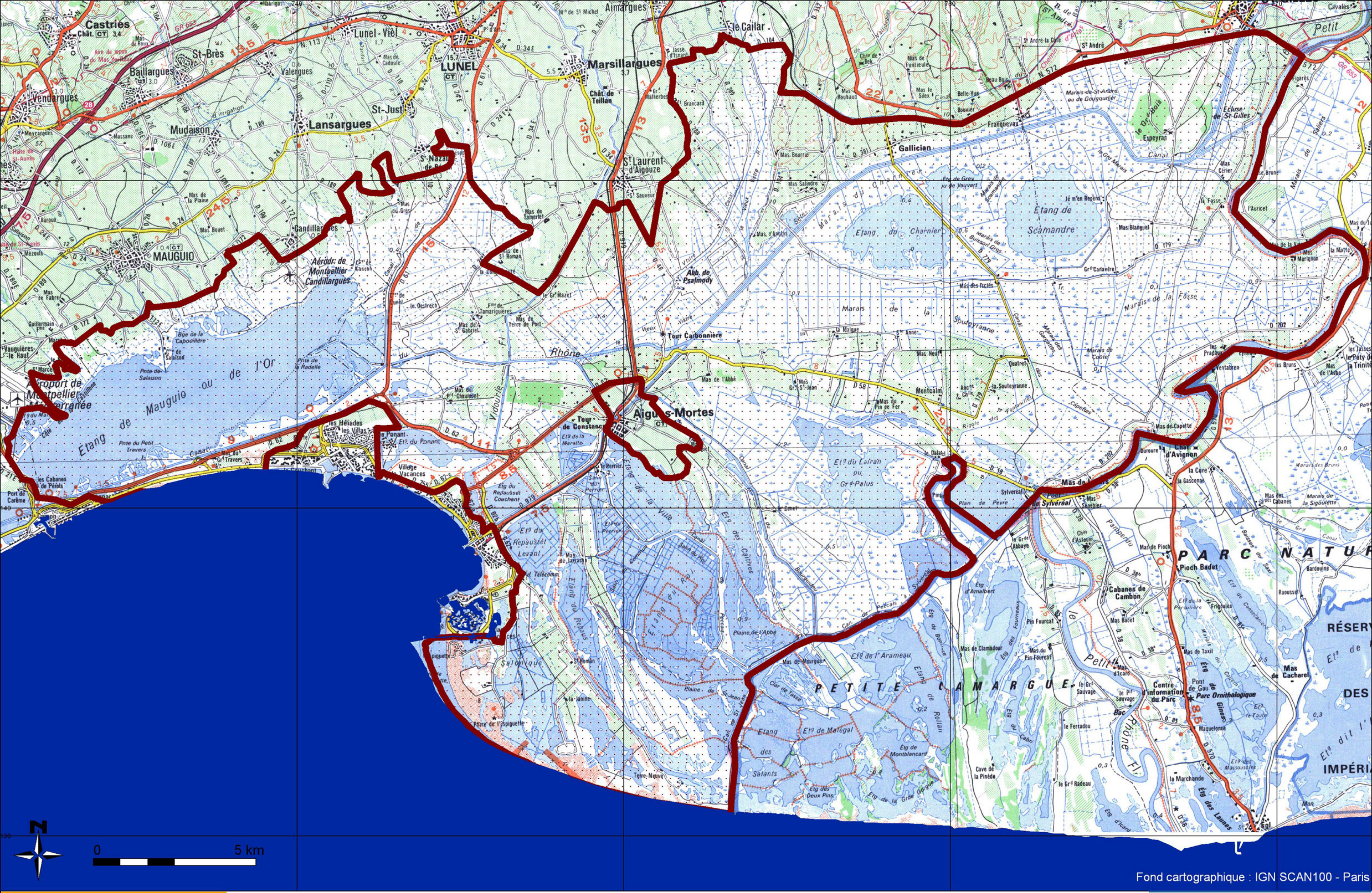

Site RAMSAR Petite Camargue

Juillet 2008

SYNDICAT MIXTE CAMARGUE GARDOISE

Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or